

Résolution Commission féminine de l'USS

Discrimination salariale : rendez-nous notre argent !

Nous les femmes, nous attendons l'égalité salariale depuis des décennies mais nous gagnons toujours environ un cinquième de moins que les hommes. Parce que nous effectuons davantage de travail non rémunéré, parce que les métiers typiquement féminins sont sous-évalués, parce que nous nous cognons la tête au plafond de verre et aussi parce que les employeurs, consciemment ou pas, accordent moins de valeur aux femmes et à leur travail.

La Constitution fédérale et la loi sur l'égalité interdisent clairement la discrimination des femmes dans la vie professionnelle. C'est particulièrement clair que les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur équivalente. Et pourtant, les femmes reçoivent toujours en moyenne plus de 7% de salaire en moins que les hommes. Cette différence ne s'explique ni par le plafond de verre ni par le travail domestique et familial, mais uniquement par le genre : parce que les femmes et leurs prestations sont toujours sous-estimées.

Nous ne sommes pas prêtes à accepter plus longtemps cette injustice criante ! Le volontariat ne suffit pas pour les patrons, il faut donc des contrôles des salaires et des sanctions contraignants. Raison pour laquelle les femmes des syndicats, lors de leur dernier Congrès en 2013, ont demandé au Conseil fédéral d'agir et de réviser la loi. Bien qu'il parte d'une bonne intention, le projet de révision de la loi sur l'égalité du Conseil fédéral ne suffit de loin pas pour faire respecter l'égalité salariale.

Nous, les femmes des syndicats, demandons donc au Parlement de mettre fin à la constante violation constitutionnelle que constitue la discrimination salariale¹:

- Nous voulons que le projet du Conseil fédéral sur la révision de la loi sur l'égalité soit adoptée et même améliorée.
- Nous voulons que la Confédération puisse vérifier que la loi sur l'égalité est respectée sans compromis. La Confédération doit surtout contrôler que les entreprises effectuent correctement leurs analyses des salaires et respectent l'égalité salariale.
- Nous voulons que les entreprises qui n'analysent pas correctement leurs salaires ou qui discriminent les femmes soient tenues pour responsables et sanctionnées.
- Nous voulons que les syndicats participent à la mise en œuvre de l'égalité salariale : sur le plan fédéral au sein d'une commission tripartite et au niveau des entreprises lorsque les analyses des salaires sont effectuées.

Parce que nous en avons assez : nous voulons l'argent qui nous revient !

¹ Cf aussi la lettre au Conseil fédéral du 12 juin 2014 (http://www.uss.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/Media/konferenzen/140612_lettre_CF.pdf) ainsi que la décision de l'AD de l'USS du 3 novembre 2017 (<http://www.uss.ch/themes/egalite-des-sexes/article/details/egalite-salariale-une-loi-qui-ait-plus-de-mordant/>)